



GONORRHÉE

Qu'est-ce que la gonorrhée?

La gonorrhée est une infection transmise sexuellement (ITS) causée par une bactérie (un germe) appelée *Neisseria gonorrhoeae*.

Quels en sont les symptômes?

Les symptômes apparaissent généralement au bout de deux à sept jours. Certaines personnes sont asymptomatiques. Quand les symptômes se présentent, ils apparaissent généralement sous les formes suivantes :

Femmes	Hommes
<ul style="list-style-type: none"> • Pertes vaginales inhabituelles • Sensation de brûlure au moment d'uriner • Saignement du vagin après une relation sexuelle • Douleur au bas de l'abdomen (ventre) • Douleur pendant les relations sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoulement d'un liquide jaunâtre ou blanc crème du pénis • Douleur ou sensation de brûlure au moment d'uriner • Sensation de brûlure ou de démangeaison à l'ouverture de l'urètre • Douleur ou enflure aux testicules

Chez les hommes comme chez les femmes, une infection à la gonorrhée au niveau du rectum peut entraîner des démangeaisons, des saignements et des écoulements d'un liquide jaunâtre ou blanc crème lors de la défécation. La gonorrhée de la gorge est généralement asymptomatique, mais il arrive qu'elle provoque un mal de gorge. La gonorrhée peut également infecter les yeux, la peau, les articulations, le système sanguin et la région du foie.

Comment l'infection se propage-t-elle?

La gonorrhée se transmet facilement d'une personne à une autre par les relations sexuelles vaginales, orales ou anales non protégées avec un partenaire infecté. Même sans symptôme, elle peut être transmise aux autres.

Une mère infectée peut également transmettre l'infection à son bébé pendant l'accouchement. Si vous êtes atteint de la gonorrhée, vous devriez avertir toutes les personnes avec qui vous avez eu des relations sexuelles au cours des 60 derniers jours. Si vous n'avez pas eu de relation sexuelle au cours des 60 derniers jours, vous devriez communiquer avec votre dernier partenaire sexuel.

Comment diagnostique-t-on la gonorrhée?

Il existe plusieurs examens de dépistage de la gonorrhée. L'un est effectué à partir d'un échantillon d'urine ou bien en réalisant un prélèvement par écouvillonnage cervical (chez les femmes) ou urétral (chez les hommes).

Selon le site d'infection, un écouvillonnage au niveau de la gorge, du rectum ou des yeux peut être nécessaire.

- Votre fournisseur de soins de santé vous posera des questions sur votre historique médical et sur vos antécédents sexuels.
- Vous devriez aussi subir d'autres examens de dépistage d'autres infections transmissibles sexuellement et par le sang.

Comment traite-t-on la gonorrhée?

- La gonorrhée peut être traitée au moyen d'antibiotiques, bien qu'elle commence à devenir de plus en plus résistante à ceux-ci. Vous restez contagieux tant que vous n'avez pas été traité.
- Prenez toutes les pilules exactement comme vous l'a indiqué votre médecin.
- Évitez d'avoir des rapports sexuels non protégés qui pourraient vous exposer à un risque de réinfection jusqu'à ce que votre partenaire sexuel (ou vos partenaires sexuels) et vous ayez terminé votre traitement.
- Assurez-vous de suivre à la lettre le traitement prescrit par votre professionnel de la santé et ses recommandations au sujet du suivi.
- Le fait de contracter une gonorrhée ne vous empêchera pas d'être infecté à nouveau.
- Si vous avez la gonorrhée et la chlamydia, vous pouvez vous faire prescrire des médicaments qui traitent ces deux infections.

Qu'arrive-t-il si l'on ne traite pas la gonorrhée?

- Chez les femmes, une gonorrhée non traitée peut se propager aux organes reproducteurs et causer une atteinte inflammatoire pelvienne (AIP). L'AIP est une infection grave de l'utérus, des trompes de Fallope et des ovaires pouvant causer des douleurs au bas de l'abdomen. Elle peut entraîner une grossesse ectopique (l'ovule s'implante en dehors de l'utérus) et l'infertilité (incapacité d'avoir des enfants).
- Chez les hommes et les femmes, la gonorrhée non traitée peut entraîner des problèmes d'articulations et de peau ou bien une infection généralisée du sang qui peut s'avérer mortelle.
- Une femme enceinte peut transmettre la gonorrhée à son bébé au cours de l'accouchement. Celui-ci risque de souffrir de cécité, d'une infection aux articulations ou d'une infection du sang potentiellement mortelle.
- Si vous avez la gonorrhée, vous courez un risque accru de contracter et de transmettre le VIH.

Qui sont les personnes qui risquent d'attraper la gonorrhée?

Vous courez un risque accru de contracter la gonorrhée si vous :

- êtes âgé de moins de 25 ans et avez de nombreux partenaires sexuels;
- avez des relations sexuelles (vaginales, orales ou anales) non protégées avec un partenaire infecté;
- vous êtes un travailleur du sexe ou un de ses partenaires;
- êtes un homme et avez des relations sexuelles non protégées avec d'autres hommes;
- avez déjà contracté la gonorrhée ou toute autre ITS;

Comment peut-on prévenir la gonorrhée?

- Les personnes qui sont actives sexuellement doivent :
- Limiter le nombre de partenaires sexuels et éviter les relations sexuelles avec des personnes dont elles ne connaissent pas les antécédents sexuels.
- Toujours utiliser des préservatifs lors d'une relation sexuelle (vaginale, orale ou anale). Pour le sexe oral, il faut utiliser une digue dentaire (une feuille de latex) ou un préservatif masculin dont l'extrémité est découpée.
- Éviter la consommation d'alcool et d'autres drogues qui pourraient altérer le jugement et engendrer des comportements à haut risque.

Quel est le rôle de la santé publique?

Si vous avez reçu un diagnostic de gonorrhée, votre fournisseur de soins de santé vous traitera et vous donnera des renseignements sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang. Il se peut qu'une infirmière de la Santé publique communique avec vous pour vous aider à avertir vos partenaires.

Toutes les discussions sont strictement confidentielles.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, Télé Soins 811, votre bureau local de la Santé publique ou visitez le [site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick](#).